

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	23 (1935)
<b>Heft:</b>	450
<b>Artikel:</b>	Nos timbres suffragistes
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261905">https://doi.org/10.5169/seals-261905</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



sans bornes à la cause féministe ont constitué un élément capital du succès que nous annonçons aujourd'hui.

Et maintenant, amis lecteurs, amies lectrices, à vous de compléter ce succès. Nous venons de vous dire comment.

E. Gd.

## Le travail féminin et la crise actuelle

(Suite et fin)<sup>1</sup>

III.

Comment les femmes peuvent-elles participer à la lutte contre le chômage et en atténuer les conséquences?

C'est un secret pour personne que les temps de crise favorisent le développement de l'égoïsme. Dans la lutte pour l'existence matérielle, on met ses soucis personnels et ses besoins au premier plan. L'esprit de solidarité se perd ou ne se manifeste plus suffisamment. Or, c'est précisément pendant ces temps difficiles qu'il devrait être le plus vivace. Les plus faibles devraient pouvoir compter sur l'appui des plus forts, qui devraient comprendre leurs peines, les difficultés qu'ils ont à surmonter, et les aider à supporter l'inévitables.

Les femmes possèdent une intuition qui les aide à découvrir les moyens d'alléger ces peines et leur permet de trouver une porte de sortie. C'est maintenant qu'elles peuvent exercer ces capacités. Plusieurs devoirs pressants s'offrent à elles: Protection des chômeurs pour lesquels on ne trouve pas de travail; recherche de travail; adaptation des chômeuses à de nouvelles professions épargnées par la crise, et travail hors du lieu de domicile.

La Confédération, les cantons, les communes ont pris des mesures pour assurer l'existence des chômeurs qui ont perdu leur situation sans qu'il y ait eu de leur faute. Les moyens d'existence immédiats sont garantis par l'allocation de chômage, puis par une subvention extraordinaire de crise. L'initiative privée n'est pas superfuelle dans les circonstances actuelles; l'assistance officielle limitant son action à une aide purement et exclusivement matérielle.

Plus l'avenir est inquiétant pour le chômeur, plus il est nécessaire de le maintenir dans un milieu réconfortant pendant ses heures de loisirs. C'est pourquoi il faut créer (c'est fait dans bien des localités: L.-H. P.) des foyers pour chômeurs; il faut leur donner la possibilité de raccommoder leurs vêtements et d'en confectionner; leur faire entendre de temps en temps de bonne musique. Il faut, en un mot, les soutenir, les encourager moralement, afin d'éviter qu'ils ne se démoralisent, comme c'est si souvent le cas.

On peut créer également des cuisines populaires pour chômeurs, fournissant une nourriture saine à bon marché. Des collectes de vêtements, des cadeaux de Noël, l'aide individuelle donnée à certains chômeurs dans la misère du fait de la maladie, sont autant de

<sup>1</sup> Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

Van Dyck, du Musée du Prado, qui la représente à cheval.

Pour narrer les événements de cette vie qui fut chargée d'une manière écrasante, pour citer seulement le plus grand nombre des personnalités de marque qui gravitèrent autour d'elle, il faudrait toutes les colonnes du *Mouvement Féministe*. Nous devrons nous borner aux points capitaux: la brève roayauté, l'abduction, la conversion, l'attachement au cardinal Azzolini.

Tant qu'elle fut reine, Christine ne négligea aucun des devoirs de sa charge; on raconte même que, souffrant d'une fièvre qui dura un mois, pas un jour elle ne renonça à s'occuper des affaires de l'Etat. Aucune illustration d'ailleurs sur ses grandes responsabilités. A seize ou dix-sept ans, la fillette écrivait: « Je vois d'avance mon destin: si j'agis avec mûre réflexion et sagesse, d'autres en auront l'honneur, mais s'il y a des négligences dues à autrui, c'est sur moi qu'elles retomberont. » Et, peu après, elle revint volontiers sur cette idée, que la loi salique fut une mesure sage, que les femmes ne devraient pas régner.

Cela peut surprendre de la part d'un être aussi énergique et ambitieux, — car elle place très haut l'ambition, — seulement cette ambition est d'une autre sorte, et le gouvernement du royaume se présente à ses yeux plutôt comme un devoir austère, non désiré, auquel Christine préfère de beaucoup la lecture, les entretiens avec des savants et des philosophes, et, en général, la culture de l'esprit. Elle possède plusieurs langues, en connaît huit ou dix. Ne dormant habituellement que

## L'apprentissage ménager

La commission d'apprentissage ménager du canton de Vaud, que préside Mme M.-L. Payot a procédé pour la première fois, les 2 et 3 avril, aux examens de fin d'apprentissage, puisque dorénavant, en vertu de la loi du 28 janvier 1935 sur la formation professionnelle, c'est le département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce qui assumera cette tâche, avec la collaboration d'une nouvelle commission, officielle, celle-là, où l'on nous assure qu'il y aura au moins trois femmes.

Les examens ont débuté, le 2 avril, dans la classe ménagère de Beaujeu, sous la direction entendue de Mme Delarageaz, maîtresse ménagère, qui a donné son aide à la commission avec un entier dévouement, en présence de MM. Porchet, conseiller d'Etat, James Schwar, inspecteur scolaire, Henri Laeser, qui a défendu au Grand Conseil l'apprentissage ménager, Graz, chef du secrétariat vaudois de l'enfance, qui a subsidié et hospitalisé la commission, avec neuf jeunes filles ayant fait leur apprentissage à Lausanne; le 3 avril, ce fut le tour de dix jeunes filles, venant du canton; les examinatrices, Mme Delarageaz, Mmes Payot, Joseph Gilliéron, Mme Comte, avocate, et Huguenin, secrétaire de la commission, constatèrent que les jeunes filles venant du canton ont fait de meilleures examens que les Lausannoises, tant pour la cuisine que pour le repassage, le raccordage et la théorie.

Il convient, au moment où la commission privée née en 1922, sur l'initiative de Mme N. Sautier, à l'Union des Femmes de Lausanne, présidée tout à tour par Mmes Girardet-Vielle, F. Porchet, P. Cornaz et Payot, termine son activité, de souligner le travail utile et fécond qu'elle a accompli en formant, à l'aide de maîtresses de maison expertes et compréhensives, de bonnes ménagères.

S. B.

\* \* \*

En reprenant, à son compte l'apprentissage ménager, le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce lance une circulaire dont nous extrayons ceci:

« En 1922, l'Union des Femmes du Canton de Vaud institua une commission chargée d'organiser et de diriger l'apprentissage du service de maison dans les familles voulant bien collaborer à cette œuvre nécessaire en acceptant de former chez elles des apprenties.

« Cette institution privée obtint des résultats favorables mais jugés par elle comme insuffisants. L'absence de tout caractère officiel rendait sou-

vent ces apprentissages difficiles au point de vue administratif. En outre, et surtout, ils n'avaient pas pour les jeunes filles la même valeur professionnelle qu'un apprentissage officiel de couturière, lingère ou vendueuse.

« Les organisatrices de l'apprentissage ménager demandèrent elles-mêmes que l'Etat voulût bien rendre officiel ce que l'initiative privée avait si heureusement créé. La chose n'était possible que par l'incorporation de cet apprentissage dans la loi sur la matière. C'est ce qui fut fait lors de l'élaboration de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle adoptée en janvier 1935 par le Grand Conseil vaudois.

« Après une longue discussion et grâce à l'appel que lui adressèrent les associations féminines notre assemblée législative maintint heureusement dans la loi le chapitre concernant l'apprentissage ménager.

« Une commission de dames, où la commission privée de l'enseignement ménager était fortement représentée, a élaboré le programme de cet apprentissage, celui des examens et le texte du contrat. Ces documents peuvent être consultés soit au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Bureau de la formation professionnelle) à Lausanne, soit au Bureau d'orientation professionnelle du Secrétariat vaudois de l'enfance (rue de Bourg 8, à Lausanne).

« Toutes les maîtresses de maison étaient à même de former utilement une apprentice ménagère et désirant le faire sont priées de prendre les informations nécessaires puis de s'inscrire soit au service cantonal mentionné plus haut, soit au Secrétariat vaudois de l'enfance. D'autre part, les parents désirant placer une jeune fille en apprentissage pour le service de maison sont également priés de s'inscrire aux mêmes adresses à choix.

Actuellement, nombre de professions féminines sont encombrées. En outre, le chômage intense qui atteint des pères de famille imposera de plus en plus l'emploi de main-d'œuvre masculine à la place de celle de femmes et jeunes filles. Qu'enverront alors ces dernières? L'apprentissage du service de maison leur ouvre des perspectives de travail équitablement rémunéré et fort intéressante qu'il est bien compris. Il constitue en outre la meilleure préparation à la vie familiale.

« Nous faisons appel à la collaboration de toutes les personnes qui, comme maîtresses de maison ou parents de jeunes filles, peuvent en s'inscrivant assurer le rapide développement d'une entreprise pour le bien de la famille et par conséquent du pays. »

— — — — —

moyens de secours. L'assistance doit être organisée dans chaque localité en tenant compte des besoins immédiats, du degré de chômage, de l'espèce de chômage, et les moyens d'y remédier choisis en conséquence.

On peut procurer du travail aux chômeurs en attirant l'attention des particuliers et des commerçants sur la nécessité de donner du travail aux chômeurs, de préférence pendant les mois critiques, en favorisant les plus préférentiels.

Les femmes peuvent également passer des commandes dans les centrales de travail à domicile; les hommes, surchargés de besogne, peuvent se faire seconder par des aides qualifiés. Autant de moyens qui, bien appliqués,

peuvent être efficaces et constituer de réels remèdes contre le chômage.

En ce qui concerne l'adaptation des chômeuses aux professions épargnées par la crise et l'organisation du travail hors du lieu de domicile, on constate, en Suisse, que, bien que le nombre des demandes de travail soit de beaucoup supérieur à celui des offres, il y a cependant des métiers dans lesquels on manque de main-d'œuvre. Ce sont, pour une bonne part, des professions ouvertes uniquement aux femmes. Celles-ci n'ont pu faire face aux exigences de ces branches professionnelles, et on a dû faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

Pour 2574 femmes qui, en 1928, cher-



### Glané dans la presse...

#### Le jardin d'Anna de Noailles

Lorsque mourut Anna de Noailles M. Henri de Régnier publia dans *Le Figaro* un article où était évoqué ce jardin d'Amphion que ses amis révèrent aujourd'hui de consacrer à son souvenir:

« De tout temps le destin l'avait marquée du signe sacré, cette enfant dans les veines de qui coulait le double sang latin et grec. Dans l'émoi et le chant et le chant l'heure qu'elle avait intitulé *Le Livre de ma vie*, elle nous a conté son enfance, soit à Paris, soit dans la villa d'Amphion où ses parents, le prince et la princesse de Brancovan venaient goûter les charmes des beaux étés et des doux automnes du Léman. Ce fut dans les calmes jardins qui descendaient jusqu'à la rive du lac que ses yeux avides et attentifs firent connaissance avec la nature qu'elle devait tant aimer. Ce fut là que naquit son amitié pour les fleurs et qu'elle se familiarisa avec les beautés de la terre, des eaux et du ciel, que grandit en elle cet ardent et mélancolique amour de la vie qui la rendit à jamais sensible à tout ce qui est vivant, à tout ce qui en nous souffre, désire, es-

chait une place, il y en avait, en 1933, 12.454. Ces conditions révèlent une situation économique peu réjouissante.

Les raisons de l'incapacité de certaines de nos chômeuses à remplir ces places résident dans le fait qu'elles s'adaptent mal à un milieu très différent de celui dans lequel elles ont vécu et que, ni le milieu, ni le changement, ne leur sont, en général, sympathiques; en outre, elles ne sont pas préparées.

On pourrait, suivant les régions, réorganiser et améliorer cette situation fâcheuse; les associations féminines pourraient travailler en collaboration avec les autorités et les offices de placement. Cette entente serait profitable à tous points de vue et aurait l'avantage d'éviter des efforts dispersés pendant tant de temps.

Des cours devraient être organisés pour préparer les chômeuses à leur profession nouvelle; plus spécialement au service de maison qui a grand besoin de main-d'œuvre qualifiée. On trouvera certainement des maîtresses de maison disposées à engager des chômeuses comme apprentices ménagères et à leur donner la préparation indispensable.

Une Centrale suisse du service de maison a été fondée à cet effet; son secrétariat est à Saint-Gall, Tannenstrasse, 18; il donne tous les renseignements sur ces questions, et sert d'intermédiaire entre les employeurs et les chômeuses qui veulent se préparer au service de maison.

La tâche des associations féminines est aussi de veiller au bien-être des chômeuses qui ont accepté du travail au dehors, et cela aussi bien pendant leurs heures de loisirs que pendant leurs heures de travail. Elles doivent essayer de résoudre le problème du logement de ces chômeuses en leur assurant des appartements ou pensions en rapport avec leur gain. Elles peuvent ouvrir à leur intention des bureaux de renseignements et de conseils gratuits, prévoir des locaux de réunion, des salles de lecture, etc. Les femmes qui ont dû laisser en arrière des membres de leur famille dont elles ont la responsabilité, devront pouvoir compter sur l'appui des assistantes sociales qui veilleront sur eux. L'aide féminine leur sera utile aussi, lorsqu'elles manqueront de lingé ou de vêtements.

Enfin, il faudrait faire comprendre aux chômeurs la portée de l'effort fait en leur faveur, tant matériellement que moralement, afin qu'ils mettent toute leur bonne volonté à accepter les places qu'on leur offre, laissant ainsi leurs allocations de chômage ou leurs secours de crise à d'autres, moins favorisés.

Le travail de Mme le Dr. Banniger est plein de suggestions intéressantes, mais nous devons convenir que la plupart d'entre elles sont, aujourd'hui, ou réalisées, ou en voie de réalisation. La crise, s'aggravant de jour en jour, a obligé tout le monde à prendre toutes les mesures possibles pour diminuer le tragique de la situation. Cependant, tant qu'on fasse, on ne fera jamais assez; car, s'il est des chômeurs qui s'habituent fort bien à cette longue inaction, il en est d'autres qui en souffrent jusqu'à devenir neurasthéniques, sans parler des misères affreuses qui subsistent malgré tout ce qu'on tente.

Mais il ressort nettement de cette étude que les accusations gratuites portées contre le travail de la femme en général et de

quête, regretté. Ce fut là enfin qu'elle reçut la première révélation de la Muse et qu'elle écouta les premiers oracles de la destinée. Ce fut de là qu'elle partit pour vivre la sienne avec hérosme et avec certitude, car elle savait déjà qu'il n'y a pas d'ivresses sans lendemains, de joie sans douleur, de gloire sans amertume, que toute flamme se résout en cendre et que tout ce que nous sommes est fait déjà un peu de mort. »

Et voici comment M. Paul Valéry explique aujourd'hui dans le même journal la réalisation de ce projet.

Le gloire de l'étonnant et extrême poète Anna de Noailles est de celles qui demandent d'être singulièrement célébrée. Ses fidèles n'ont cessé d'y songer; et voici que la piété de quelques-uns a trouvé l'idée juste et sans exemple qui convenait à cette gloire et qui ne convenait qu'à elle: lui dédier le lieu même où l'enfance d'Anna, entre les arbres et les eaux, devina toute poésie, dans un site dont l'image lui fut la première substance de ses créations enthousiastes.

Sur les bords du lac de Genève, non loin d'Evian, à Amphion, localité dont le nom mythique appelle à l'esprit la toute-puissance de la lyre, existe la propriété Brancovan. C'est là que l'illustre femme passa ses premières années, et reçut de la nature grande et charmante de ce pays cette secrète initiation à l'univers poétique, dont elle devait si magnifiquement vivre, jusqu'à en mourir.

Une bande de terrain, prise sur ce domaine, et qui, de la route de Thonon, décline jusqu'à l'eau même du Léman, est offerte aux Amis d'Anna de Noailles, afin que, par l'art des jardins et d'architecture combinés, un chemin de